



Conseil municipal

12 novembre 2025



1



DÉCISIONS DU MAIRE De novembre 2025



Conseil municipal – 12 novembre 2025

Date de la décision	CO-CONTRACTANT OU SOUMISSIONNAIRE	OBJET	MONTANT (HT)	CAO
6 novembre 2025	Région Auvergne Rhône-Alpes	Dispositif de cession à titre gratuit d'un barnum 3m x 3m avec kit d'haubanage et sac de transport	1 327,00 € TTC	-

DÉCISION MUNICIPALE

CAB 001-2025

Objet : Dispositif de cession à titre gratuit d'un barnum 3m x 3 m avec kit d'haubanage et sac de transport

Le Maire de la Ville de Brignais,

Vu les articles L-2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2020-53 du Conseil municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire,

Recevant l'offre de don de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 1 327 € à la Ville de Brignais

DÉCIDE

Article 1 : de recevoir une subvention en nature de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Article 2 : il est précisé que ce don en nature, d'une valeur de 1 327 €, comprenant un barnum de 3m x 3m avec un kit d'haubanage et un sac de transport, est destiné aux associations locales

Article 3 : le barnum ne pourra être vendu ou cédé à un tiers pendant une durée de 5 ans, correspondant à la durée d'amortissement

Article 4 : une convention d'attribution de subvention en nature est jointe à la présente décision

Article 5 : copie du présent acte sera adressée à Madame la Préfète du Rhône et au Trésor public

Article 6 : le présent acte est susceptible dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Brignais ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon. Le recours gracieux est suspensif du délai de recours contentieux, mais n'est pas suspensif de l'application du présent acte.

Article 7 : la Directrice Générale des Services et le Trésor public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.

Fait à BRIGNAIS, le 6 novembre 2025

Le Maire

Serge BÉRAUD

